



2020

Rapport du compte administratif

.....

Table des matières

I.	Contexte et bilan	3
II.	Le suivi de la trajectoire	4
III.	La chaîne de l'épargne et l'équilibre du budget	5
IV.	La section de fonctionnement	7
A.	Les recettes de fonctionnement.....	7
1.	Les flux financiers avec Toulouse Métropole	8
2.	Dotations, subventions et participations	9
3.	Le produit de la fiscalité locale directe.....	11
4.	Le produit de la fiscalité indirecte et les autres taxes locales	13
5.	Les autres produits de fonctionnement.....	14
B.	Les dépenses de fonctionnement	16
1.	Les achats de biens et de services	17
2.	Les dépenses de personnel	18
3.	Les subventions et prestations	19
4.	Les provisions	20
5.	Les frais financiers.....	20
V.	L'investissement et son financement	21
A.	Les dépenses d'investissement.....	21
1.	Les dépenses d'investissement par nature	21
2.	Les dépenses d'investissement par destination.....	22
3.	La PPI 2015-2020.....	23
B.	Le financement de l'investissement.....	25
1.	Les recettes d'investissement	25
2.	L'emprunt	26
VI.	L'endettement.....	27
A.	Evolution de l'encours	27
B.	Capacité de désendettement.....	28
C.	Extinction de l'encours de dette.....	29

I. Contexte et bilan

Marquée par la crise sanitaire de la Covid-19, l'année 2020 constitue un exercice financier exceptionnel pour ce qui concerne l'activité du territoire, de la collectivité et de ses usagers. Elle a généré des pertes conséquentes de recettes et impacté fortement l'exécution et la structuration des dépenses de fonctionnement.

En dépense, la gestion de la crise sanitaire représente un surcoût global de près de 16 M€ pour la Mairie de Toulouse. Il s'agit tout d'abord, pour près de 8 M€, de dépenses conjoncturelles pour mettre en œuvre les protocoles sanitaires et assurer la continuité et l'adaptation de l'offre de service public. La collectivité a en outre fait le choix d'intervenir de manière volontariste en faveur des publics fragilisés, en direct ou en soutien à son CCAS, et du secteur associatif, pour un montant global estimé à 8 M€.

A contrario, la collectivité a généré « malgré elle » environ 16 M€ d'économies de fonctionnement, compte tenu de l'arrêt de certains services publics et de l'absence de mise en œuvre d'actions et de manifestations.

En recettes, la diminution des ressources liée à la crise de la Covid-19 est évaluée à près de 16 M€. La fermeture des écoles ou encore des équipements culturels et sportifs éducatifs est à l'origine de plus de 10 M€ de cette perte. La baisse du produit des jeux ou encore de la fréquentation de VéloToulouse représentent dans le même temps un impact de près de 4 M€. En outre, la Mairie de Toulouse a mis en place des mesures d'exonération de l'occupation du domaine public ou encore de la taxe locale sur la publicité extérieure, dont le coût net pour la collectivité est estimé à 6 M€. Les compensations exceptionnelles de la CAF, suite à la fermeture des établissements de la petite enfance, ont permis d'absorber une partie de ces pertes, à hauteur de 4 M€.

A l'aune de ces différents impacts, le coût net de la crise pour la collectivité serait d'environ 16 M€ pour l'année 2020.

En parallèle, le panier fiscal de la Mairie de Toulouse, essentiellement composé de produits dépendants de valeurs locatives non sensibles à court terme à la conjoncture économique, permet malgré tout d'assurer une progression des recettes des impôts locaux de 5 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Cette hausse du produit fiscal ne compense que pour partie seulement le coût de la crise. En conséquence l'épargne brute chute de 30% par rapport à 2019.

Malgré la baisse de son niveau d'autofinancement, l'effort d'investissement de la Mairie de Toulouse s'est poursuivi. L'épargne nette dégagée, qui atteint près de 40 M€ contre 60 M€ en 2019, a autofinancé une partie des 100 M€ de dépenses d'investissement réalisés dans la dernière année de la programmation pluriannuelle des investissements communaux 2015-2020.

II. Le suivi de la trajectoire

En 2015 a été définie une trajectoire pluriannuelle de redressement des comptes, afin de maintenir un niveau d'épargne suffisant et de se donner ainsi les moyens de financer les actions nouvelles dans les secteurs identifiés comme prioritaires.

EPARGNE NETTE						
en M€	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Trajectoire	33	33	33	33	33	33
Compte Administratif	68	53	45	56	62	38

Grâce à des efforts de gestion menés depuis le début du mandat 2014-2020, et malgré l'impact conjoncturel de la crise de la Covid-19 sur les comptes de la collectivité, l'épargne nette dégagée en 2020 reste supérieure à la cible fixée.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)						
en M€	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Trajectoire	135	120	100	100	100	100
Compte Administratif	122	108	118	131	143	104

Malgré les contraintes du confinement, l'effort d'investissement municipal a atteint en 2020 le niveau qui avait été fixé en 2015.

Ainsi, la programmation pluriannuelle des investissements 2015-2020 de la Mairie de Toulouse atteint en réalisation 726 M€ contre 655 M€ anticipés dans la trajectoire financière de début de mandat.

ANNUITE DE LA DETTE						
en M€	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Trajectoire	7	14	18	23	26	29
Compte Administratif	7	8	8	10	12	15

Pour autant, si le déploiement de cette ambition a nécessité un recours continu à l'emprunt, l'annuité de la dette progresse de manière modérée entre 2015 et 2020.

En cette dernière année du mandat municipal, l'annuité de dette n'a ainsi pas atteint la moitié du plafond fixé en 2015.

III. La chaîne de l'épargne et l'équilibre du budget

En 2020, les niveaux d'épargne reculent fortement, sous l'effet de plusieurs facteurs conjoncturels.

Tout d'abord, la crise de la Covid-19 a conduit à une perte de recettes, hors fiscalité, évaluée à 16 M€, du fait notamment de la fermeture des services publics tarifés, mais également de mesures d'exonérations de droits d'occupation du domaine public décidées par la collectivité pour venir en soutien aux commerçants et acteurs économiques de la commune.

En parallèle, malgré une sous exécution de certains postes de dépenses de fonctionnement dans la période de confinement, dont l'économie générée s'approcherait des 16 M€, les dépenses obligatoires de gestion de la crise ainsi que les mesures de soutien aux publics fragilisés et au secteur associatif ont représentées un impact budgétaire de plus de 16 M€.

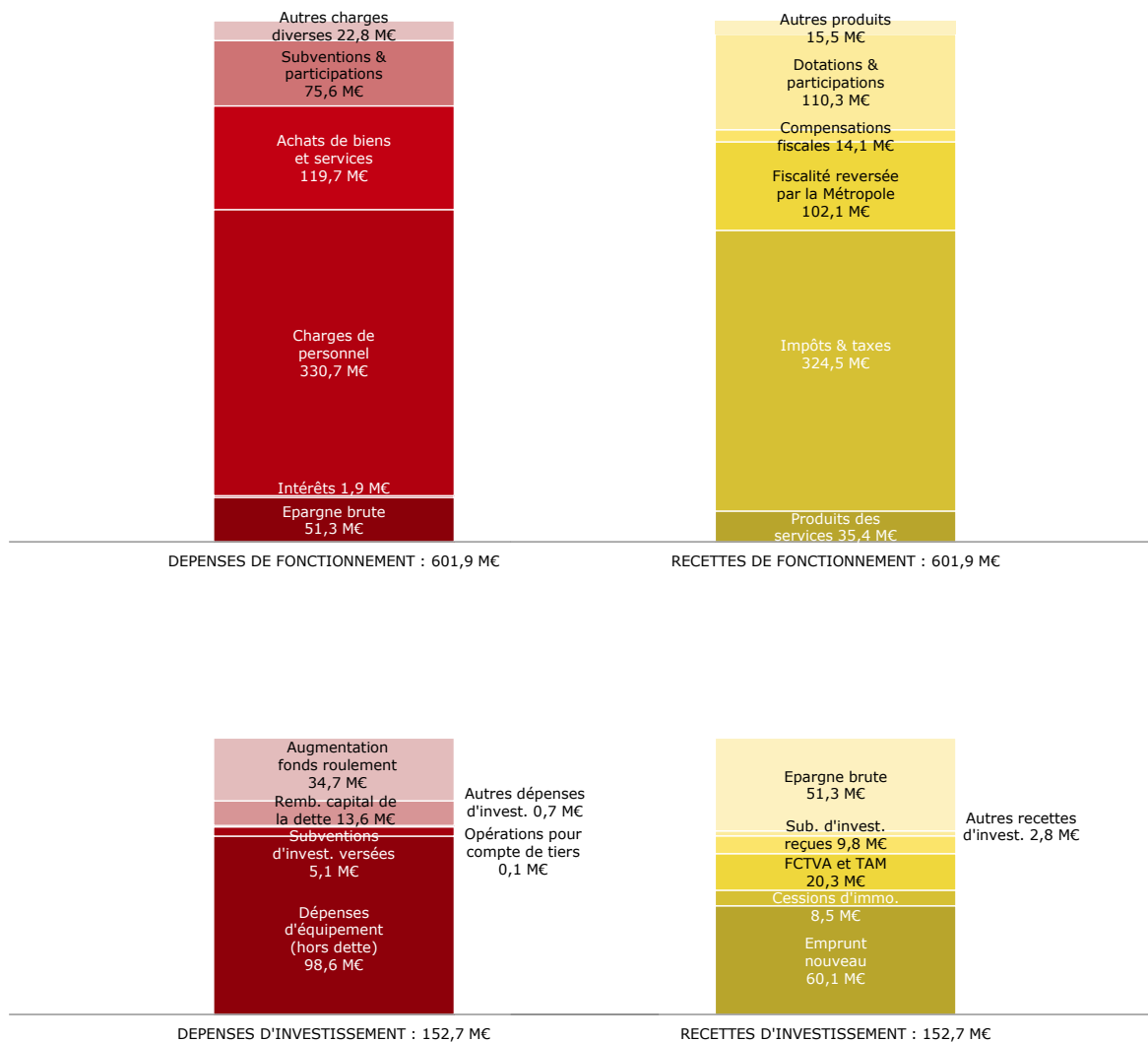
Enfin, la Mairie de Toulouse, en parallèle de l'expérimentation de la certification des comptes dans laquelle s'est engagée la métropole, continue de déployer sa stratégie de maîtrise des risques financiers avec une politique de provisionnement qui représente un impact net de près de 5 M€ par rapport à l'exercice 2019.

en M€	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors prod. fi. & cessions)	625,73	585,43	596,55	617,48	601,94	-2,5%	-15,54
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	564,23	531,75	532,44	543,50	548,77	1,0%	5,27
Epargne de gestion	61,50	53,68	64,12	73,98	53,16	-28,1%	-20,81
Charges financières nettes	1,46	1,38	0,49	1,76	1,84	5,0%	0,09
Epargne brute	60,03	52,30	63,63	72,22	51,32	-28,9%	-20,90
Taux d'épargne brute	9,59%	8,93%	10,67%	11,70%	8,53%	-27,1%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	6,61	6,97	8,05	10,55	13,59	28,9%	3,04
Epargne nette	53,42	45,33	55,58	61,67	37,73	-38,8%	-23,94
Taux d'épargne nette	8,54%	7,74%	9,32%	9,99%	6,27%	-37,2%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	108,41	117,66	130,84	142,52	104,48	-26,7%	-38,04
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cessions)	52,17	36,24	40,69	59,78	41,32	-30,9%	-18,47
Emprunt nouveau	7,44	31,82	30,12	20,02	60,11	200,2%	40,09

Plus de 100 M€ de dépenses d'investissement ont été réalisées sur l'exercice, ce qui est très satisfaisant compte tenu des contraintes liées au confinement en début d'année.

Avec la baisse, conjoncturelle de l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement, le recours à l'emprunt progresse de 40 M€ par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre 60 M€ en 2020.

Structure du Compte Administratif 2020



IV. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

en M€	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution (%)	Evolution (M€)
Produits des services	47,32	50,63	50,89	50,07	35,41	-29,3%	-14,66
Redevances et recettes d'utilisation du domaine	13,51	14,83	17,84	17,21	13,33	-22,6%	-3,88
Redevances et droits des services	23,31	29,06	26,43	26,00	15,58	-40,1%	-10,42
Mise à disposition de personnel	7,32	3,99	4,86	4,68	4,41	-5,6%	-0,26
Remboursement de frais	1,60	0,60	0,26	0,60	1,21	101,8%	0,61
Autres produits des services	1,57	2,15	1,51	1,58	0,88	-44,6%	-0,70
Impôts et taxes	298,39	305,36	311,42	325,72	324,54	-0,4%	-1,18
Fiscalité locale	257,91	260,18	265,34	275,20	280,42	1,9%	5,22
Fiscalité indirecte	40,49	45,18	46,08	50,52	43,99	-12,9%	-6,54
Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,14	-	0,14
Fiscalité reversée par la Métropole	145,53	98,41	103,79	97,59	102,10	4,6%	4,51
Attribution de compensation	137,21	89,24	92,47	86,27	89,99	4,3%	3,72
Dotation de solidarité communautaire	8,33	9,18	11,32	11,32	12,11	6,9%	0,79
Compensations fiscales	11,88	12,72	13,12	13,78	14,09	2,3%	0,31
Compensation de la réforme de la TP	1,55	0,48	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Compensation des exonérations de TF	1,33	0,82	0,84	0,88	0,88	0,7%	0,01
Compensation des exonérations de TH	8,22	10,64	11,20	11,91	12,51	5,1%	0,61
Autres compensations	0,78	0,77	1,08	1,00	0,70	-30,1%	-0,30
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	111,76	104,22	105,49	108,12	110,25	2,0%	2,13
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	72,55	68,18	69,65	70,45	71,34	1,3%	0,89
Participations	37,07	33,94	33,77	35,56	36,82	3,5%	1,26
Autres dotations et participations	2,14	2,10	2,07	2,11	2,09	-0,8%	-0,02
Autres produits de gestion courante	5,20	5,34	6,01	8,47	6,75	-20,3%	-1,72
Revenus des immeubles	1,90	1,97	2,27	3,26	2,84	-12,7%	-0,41
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	2,32	2,04	2,18	2,22	2,34	5,6%	0,12
Autres produits	0,99	1,33	1,56	2,99	1,56	-47,8%	-1,43
Autres recettes de fonctionnement	5,64	8,76	5,82	13,73	8,79	-36,0%	-4,94
Recettes de fonctionnement (hors prod. fi. & cessions)	625,73	585,43	596,55	617,48	601,94	-2,5%	-15,54

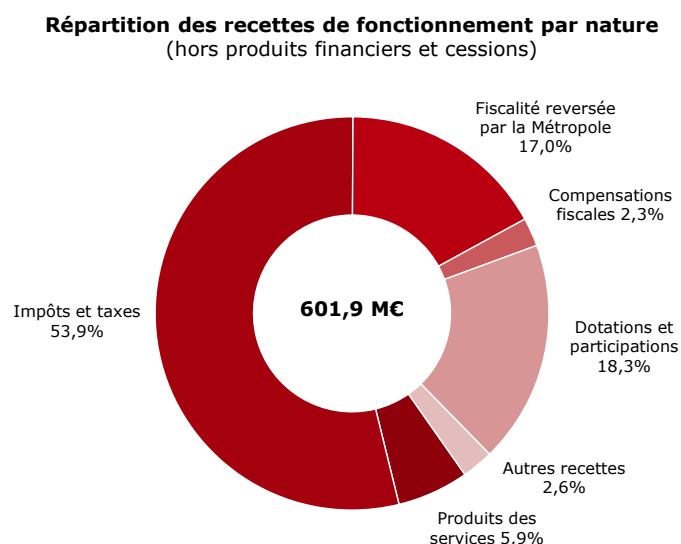
Les recettes de fonctionnement de la Mairie de Toulouse s'élèvent, pour l'exercice 2020, à 601,9 M€. Elles affichent un repli de -2,5% par rapport à 2019 (-15,5 M€), compte tenu de l'impact de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques.

C'est la diminution des produits des services, qui ne représentent pourtant que 5,9% du total des recettes, qui contribue le plus largement à cette évolution (-14,7 M€). C'est la conséquence de la fermeture prolongée d'un certain nombre d'équipements municipaux et des mesures volontaristes d'exonération concernant les redevances d'utilisation du domaine public.

Si la fiscalité au sens large (impôts et taxes, compensations et fiscalité reversée représentant 73,2% des recettes réelles de fonctionnement) progresse, la fiscalité indirecte subit nettement les effets de la crise sanitaire et recule de près de 13% (-6,5 M€).

Par ailleurs, il convient de rappeler la perception, en 2019, d'un produit exceptionnel de 10 M€ au titre de la résolution amiable du contentieux « GIAT » qui explique la baisse significative des autres recettes de fonctionnement en 2020.

Ces diminutions sont néanmoins en grande partie contrebalancées par l'augmentation du produit de fiscalité locale (+5,2 M€), l'accroissement du montant de l'Attribution de Compensation (AC) de plus de +3,7 M€ et de la Dotation de Solidarité Communautaire (+0,8 M€). Les dotations et participations (18 % des recettes de fonctionnement) progressent quant à elles de +2,0%.



1. Les flux financiers avec Toulouse Métropole

a) L'attribution de compensation (AC) : 90,0 M€

L'attribution de compensation de la Mairie de Toulouse a été réajustée à l'issue de la dernière Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées qui s'est tenue le 18 novembre 2020 en séance consultative et le 3 décembre 2020 en séance délibérative, tenant compte des refacturations au titre des services communs.

Pour rappel, l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et le guide pratique relatif aux attributions de compensation réalisé par la Direction Générale des Collectivités Locales précisent que : les services communs se situent en dehors de toute compétence transférée ; les montants associés à la mutualisation ne sont pas considérés comme un transfert de charges, même partiel ; il est possible de financer cette mutualisation de services par imputation directe sur le montant de l'attribution de compensation (approbation de la CLECT 2017).

La retenue sur AC au titre des services communs est alors de même nature qu'une refacturation annuelle (masse salariale x indicateurs d'activité) et n'est pas figée dans le temps comme pour un transfert de charges.

Les données relatives aux coûts des services communs permettent d'établir une retenue sur l'attribution de compensation de la Mairie de Toulouse au titre de 2020 de 39,4M€.

b) La dotation de solidarité communautaire (DSC) : 12,1 M€

En 2020, Toulouse Métropole a voté une progression de 1,5 M€ de la Dotation de Solidarité Communautaire.

Pour la Mairie de Toulouse, la DSC 2020 augmente de +0,79 M€ par rapport à 2019 et est composée uniquement de 2 parts. En effet, la Mairie de Toulouse n'est pas éligible à

la dotation de rattrapage. Cette part ne bénéficie qu'aux seules communes ayant une insuffisance de ressources (ramenées à l'habitant) sous réserve d'avoir un effort fiscal comparable à la strate.

Une enveloppe, dite « tronc commun », de 10,93 M€, calculée selon les critères suivants : population INSEE de l'année en cours et indices de péréquation de l'année précédente, à savoir le potentiel fiscal 4 taxes par habitant (pour 75 % de l'indicateur de péréquation), le revenu par habitant (pour 25 % de l'indicateur de péréquation) et enfin l'effort fiscal qui vient pondérer cet indicateur.

Une enveloppe dite de « garantie DGF » de 1,18 M€, attribuée aux seules communes qui bénéficient de la dotation de rattrapage « ressources ». Introduite en 2013, cette nouvelle part avait pour objectif d'éviter que des communes souffrant d'une insuffisance forte de leurs moyens au regard des communes de même taille soient pénalisées par la réforme des critères de répartition de la DGF.

2. Dotations, subventions et participations

en M€	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	72,55	68,18	69,65	70,45	71,34	1,3%	0,89
Dotation forfaitaire	63,03	56,84	56,80	56,63	56,57	-0,1%	-0,06
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	5,25	6,79	7,77	8,66	9,61	11,0%	0,96
Dotation nationale de péréquation (DNP)	4,26	4,56	5,07	5,16	5,16	0,0%	0,00
Participations	37,07	33,94	33,77	35,56	36,82	3,5%	1,26
Participations - Etat	3,48	3,36	3,47	2,46	2,52	2,5%	0,06
Participations - Autres organismes	33,23	30,39	30,20	32,71	34,21	4,6%	1,49
Autres participations	0,36	0,18	0,10	0,39	0,10	-75,8%	-0,30
Autres dotations et participations	2,14	2,10	2,07	2,11	2,09	-0,8%	-0,02
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	111,76	104,22	105,49	108,12	110,25	2,0%	2,13

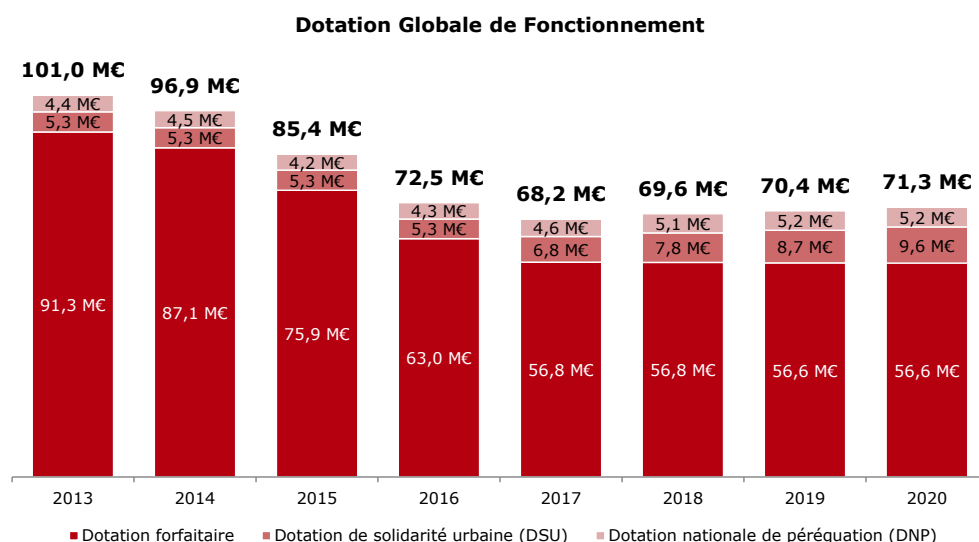
a) Les dotations

La dotation globale de fonctionnement de la Mairie de Toulouse se compose de 3 parts :

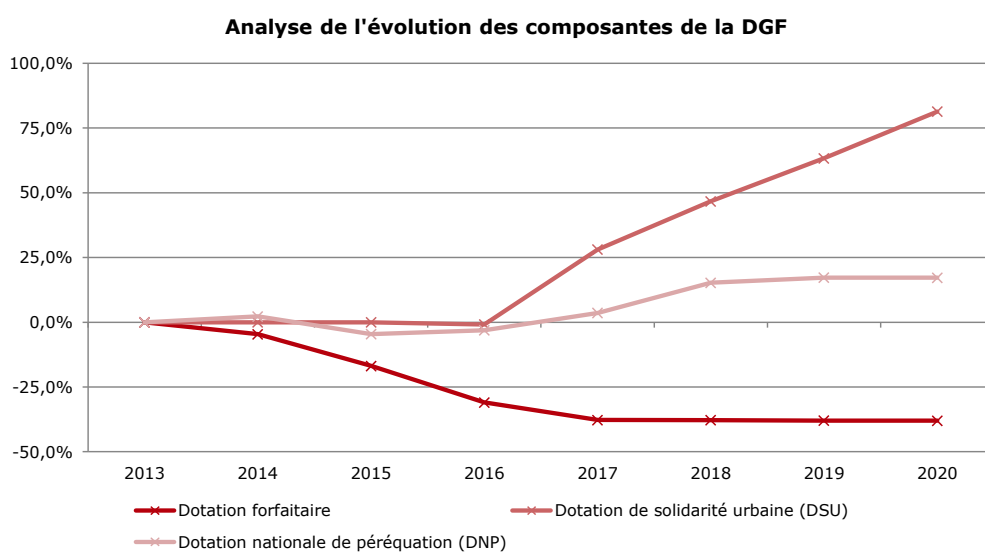
- une dotation forfaitaire, prépondérante, à 56,6 M€ ;
- une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, à 9,6 M€ ;
- une dotation nationale de péréquation, à 5,2 M€.

Soit une dotation totale de 71,3 M€ pour 2020 (+1,3% par rapport à l'exercice précédent). Pour rappel, la DGF s'élevait à 101 M€ en 2013.

La contribution au redressement des comptes publics a été prélevée sur la dotation forfaitaire qui, sur la période considérée, passe de 91,3 M€ en 2013 à 56,6 M€ pour l'exercice 2020.



L'année 2013 est le point de référence communément retenu pour mesurer l'érosion des concours de l'Etat.



L'analyse rétrospective sur la période 2013-2020 matérialise l'évolution des trois composantes de la DGF de la Mairie. La part forfaitaire chute du fait du pacte de stabilité, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) progresse de près de 81,1% passant sur la période considérée de 5,3 M€ à 9,6 M€. Cette évolution s'explique tant par la réforme de la DSU, qui a entraîné un resserrement du nombre de communes éligibles, que par la progression de l'enveloppe répartie au titre de cette dotation en Loi de finances, + 90 M€ d'abondement supplémentaire en 2018, réitéré en 2019 et 2020.

Enfin, la DSU est allouée selon « le rang » occupé par la commune en fonction d'un indice synthétique¹. Pour 2019, la Mairie de Toulouse était classée 455, le dernier rang éligible étant le 693.

b) Les participations

Cet item comprend les autres participations de l'Etat (2,52 M€ en 2020, en hausse de +2,5 %) et les dispositifs partenariaux en vigueur avec la Caisse d'Allocations Familiales au titre des Centres de Loisirs Associés à l'Ecole (CLAE), du Contrat Enfance et Jeunesse et de la Petite Enfance dont les montants versés se portent pour le dernier exercice à 34,2 M€, soit +4,6% par rapport à l'année précédente (+1,5 M€). Cette évolution est à mettre en lien avec le versement d'une aide Covid exceptionnelle d'un montant de 3,7 M€ destinée à compenser la perte sur la Prestation de Service Unique (PSU) dans le domaine de la Petite Enfance qui résulte de la baisse d'activité constatée durant la crise sanitaire.

3. Le produit de la fiscalité locale directe

Le produit fiscal de 2020 s'élève à 280,4 M€, en augmentation de 1,9 % (+ 5,2 M€) par rapport à 2019. Cette évolution est due à parts égales à la taxe foncière et à la taxe d'habitation, tandis que les rôles supplémentaires et complémentaires connaissent une baisse de -17,5 %, issue principalement de la taxe d'habitation. Cette baisse est liée à niveau exceptionnel des rôles supplémentaires en 2019 et constitue un retour à un niveau standard de ces montants.

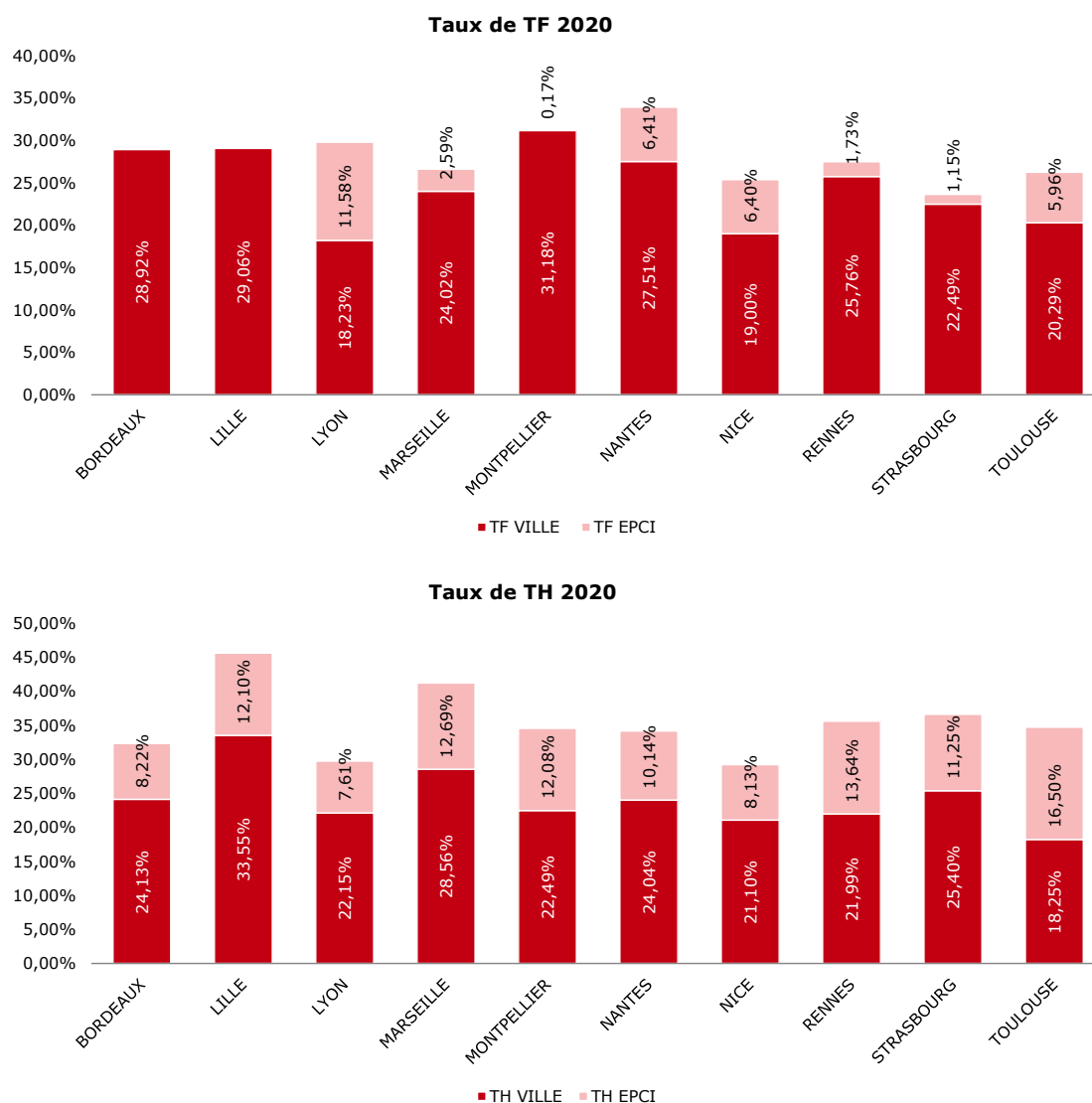
Il convient de noter que l'évolution du produit dépend depuis 2018 d'une revalorisation annuelle des bases par l'application d'un coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, calculé désormais à partir de la progression de l'indice des prix à la consommation harmonisé (indice INSEE). Ainsi, les valeurs locatives cadastrales, hormis les locaux professionnels, ont été revalorisées forfaitairement de 1,2 % en 2020. A titre exceptionnel, les résidences principales à la taxe habitation ont été revalorisées distinctement à hauteur de 0,9%.

en M€	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution (%)	Evolution (M€)
Taxe d'Habitation (TH)	113,14	114,51	115,86	120,57	123,45	2,4%	2,88
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	140,95	142,95	146,38	150,62	153,46	1,9%	2,84
Taxe sur Foncier Non Bâti (TFNB)	0,38	0,38	0,39	0,39	0,38	-1,3%	-0,01
Rôles complémentaires et suppl. TF et TH	2,38	1,29	1,66	2,55	2,10	-17,5%	-0,45
Taxe d'Habitation sur résidences secondaires	1,05	1,06	1,05	1,08	1,03	-4,4%	-0,05
Fiscalité locale directe	257,91	260,18	265,34	275,20	280,42	1,9%	5,22

Les taux de fiscalité ménages sont communément comparés sur le périmètre consolidé (Ville/Métropole). Les deux graphiques ci-dessous permettent de mettre en perspective

¹ Les communes de plus de 10 000 habitants sont classées par **ordre décroissant** selon un indice de ressources et de charges constitué pour 30% du potentiel financier, pour 15% des logements sociaux, 30% des APL, 25% du revenu moyen des habitants.

les taux consolidés de taxe d'habitation et de foncier bâti des principales Villes et Métropoles françaises.

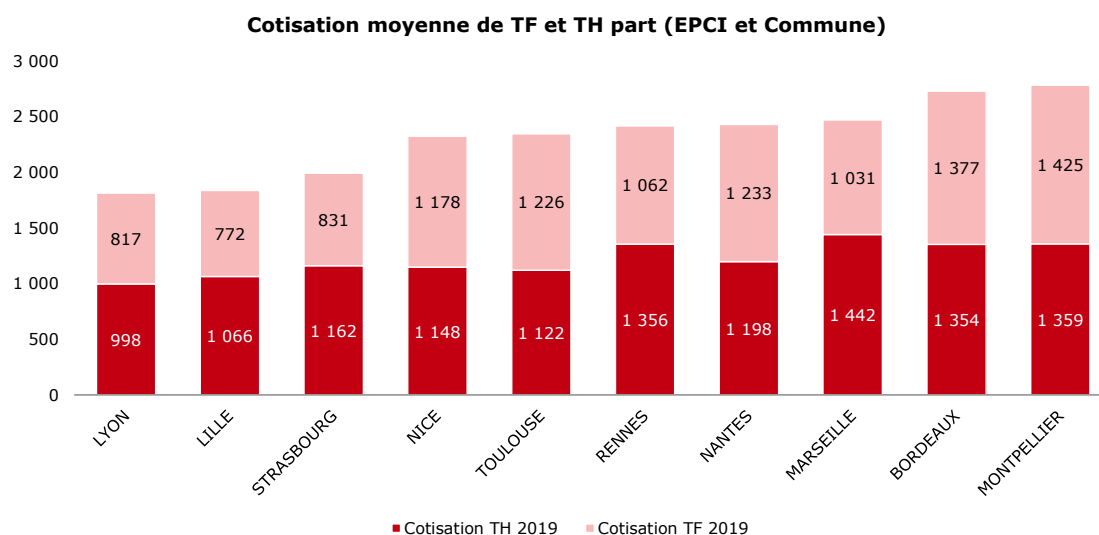


La moyenne des taux consolidés Ville/Métropole de la taxe d'habitation de notre panel est de 35,40 % pour 2020 et de 34,75 % pour Toulouse.

En ce qui concerne le foncier bâti, la moyenne consolidée des taux Ville/Métropole est de 28,47 %. Le taux agrégé Mairie de Toulouse/Métropole est de 26,25 %. Seules les Métropoles de Bordeaux et de Lille n'ont pas opté pour l'instauration d'une taxe foncière.

Les taux sont un des aspects d'une politique fiscale mais les abattements sont également des leviers importants. La Mairie de Toulouse maintient sa politique d'abattement volontariste, qui est au maximum légal avec 15 % d'abattement général à la base, 20 % d'abattement pour le deux premières personnes à charge, 25 % pour les personnes à charge suivantes et 10 % d'abattement spécial handicapé. Seul l'abattement spécial à la base n'a pas été adopté.

Ainsi, en considérant un couple avec 2 enfants habitant un logement dont la valeur locative est 1,5 fois la valeur locative moyenne des logements de la commune, il est possible d'avoir une comparaison des niveaux de cotisation des territoires. Le cabinet FSL a réalisé cette étude et sa publication de septembre 2019 fait apparaître les résultats suivants :



En cumulant la cotisation de TF et de TH et les parts EPCI et commune, Toulouse est positionnée en sixième position du panel.

4. Le produit de la fiscalité indirecte et les autres taxes locales

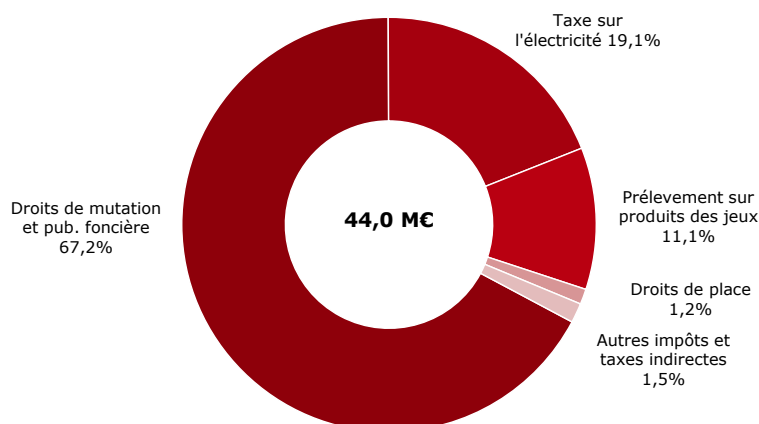
en M€	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution (%)	Evolution (M€)
Taxe add. droits de mutation et publicité foncière	20,31	25,23	25,59	29,77	29,54	-0,8%	-0,23
Taxe sur l'électricité	8,43	8,69	8,50	9,03	8,38	-7,1%	-0,64
Prélèvement sur les produits des jeux	6,18	6,35	7,17	7,53	4,87	-35,3%	-2,66
Taxes locale sur la publicité extérieure	2,34	2,68	1,99	2,37	0,00	-100,0%	-2,37
Droits de place	1,95	1,88	1,92	1,24	0,52	-57,6%	-0,71
Autres impôts et taxes indirects	1,27	0,34	0,90	0,59	0,67	12,8%	0,08
Fiscalité indirecte	40,49	45,18	46,08	50,52	43,99	-12,9%	-6,54

Le produit de la fiscalité indirecte est de 44 M€ sur l'exercice 2020, en baisse de 12,9 % (-6,5 M€) par rapport à 2019.

La quasi-totalité des postes de la fiscalité indirecte est en repli mais l'évolution constatée relève essentiellement de la baisse du prélèvement sur les produits des jeux (-2,7 M€) et de la taxe sur la publicité extérieure (-2,4 M€), à mettre directement en lien avec la fermeture du casino pour le prélèvement sur le produit des jeux et à une décision d'exonération pour la TLPE.

La taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la publicité foncière, qui constitue plus de 67% des produits de la fiscalité indirecte, se maintient malgré le contexte à 29,5 M€, soit en très léger recul par rapport à 2019 (-0,8%).

Répartition des impôts et taxes indirects par nature



5. Les autres produits de fonctionnement

en M€	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution (%)	Evolution (M€)
Redevances d'utilisation du domaine	13,51	14,83	17,84	17,21	13,33	-22,6%	-3,88
Redevance d'occupation du domaine public	3,95	3,74	3,78	4,06	3,25	-19,8%	-0,80
Red. stationnement et forfait post-stationnement	4,96	5,72	7,75	8,75	7,17	-18,1%	-1,59
Autres redevances d'utilisation du domaine	4,61	5,37	6,30	4,40	2,91	-34,0%	-1,49
Redevances et droits des services	23,31	29,06	26,43	26,00	15,58	-40,1%	-10,42
Red. et droits des services à caractère culturel	2,11	2,37	2,58	2,30	1,02	-55,4%	-1,27
Red. et droits des services à caractère sportif	2,47	2,84	2,54	2,05	1,12	-45,6%	-0,94
Red. et droits des services à caractère social	5,85	6,08	5,79	5,83	4,06	-30,4%	-1,78
Red. et droits serv. périscolaires et d'enseignement	12,44	17,26	15,01	15,30	8,95	-41,5%	-6,35
Autres redevances et droits des services	0,44	0,52	0,50	0,52	0,44	-16,7%	-0,09
Mise à disposition de personnel	7,32	3,99	4,86	4,68	4,41	-5,6%	-0,26
Au groupement de communes de rattachement	7,19	3,52	4,39	4,26	4,01	-5,9%	-0,25
Autres mises à disposition	0,12	0,48	0,48	0,42	0,40	-3,1%	-0,01
Remboursement de frais	1,60	0,60	0,26	0,60	1,21	101,8%	0,61
Par le groupement de communes de rattachement	1,47	0,44	0,13	0,48	1,06	123,0%	0,59
Autres remboursements de frais	0,13	0,15	0,12	0,12	0,14	18,8%	0,02
Autres produits des services	1,57	2,15	1,51	1,58	0,88	-44,6%	-0,70
Produits des services	47,32	50,63	50,89	50,07	35,41	-29,3%	-14,66

Directement dépendants de l'activité des services publics, les produits des services sont en très nette baisse par rapport à ceux de l'exercice 2019 (-29,3%), à 35,4 M€ contre 50,1 M€ l'année précédente.

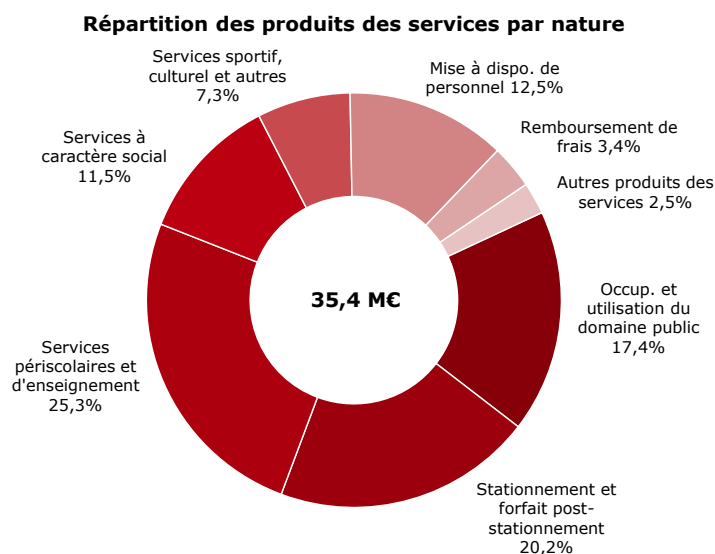
Les redevances et recettes relatives à l'utilisation du domaine public ont diminué de -3,9 M€ à 13,3 M€ compte tenu, d'une part d'une moindre activité, mais également des exonérations concédées par la collectivité. Ainsi :

- les redevances de stationnement perçues en 2020 ont diminué de -1,6 M€ ;
- les redevances de publicité sur mobilier urbain reculent de -0,8 M€ ;
- les recettes relatives à l'occupation commerciale du domaine public (marchés, commerçants, restaurateurs, taxis, etc.) baissent de -1,6 M€.

Les redevances et droits de services subissent encore plus durement les effets de la crise sanitaire et affichent un repli de -40,1% s'établissant à 15,6M€ sur l'exercice 2020, contre 26 M€ l'année précédente :

- Le domaine de la culture se voit impacté par la fermeture des équipements (-479 K€ sur les recettes des musées) et l'annulation des grands événements musicaux (-497 K€ relevant principalement de l'annulation du festival Rio Loco et des concerts du Métronum). Le CRR voit ses recettes diminuer de -156 K€ tandis que celles des Bibliothèques affichent un retrait de -152 K€ dont 82 K€ directement imputables à la situation sanitaire.
- Les redevances et droits des services à caractère sportif baissent de 0,94 M€ compte tenu, principalement, de la fermeture des équipements municipaux. En particulier, les droits d'entrée des piscines diminuent de 1 019 K€ en 2019 à 582 K€ en 2020.
- Les produits des services à caractère social affichent un repli de -1,8 M€, dont -1 041 K€ liés à la baisse des participations des familles sur les prestations Petite Enfance et -716 K€ sur les prestations Enfance-Loisirs en lien avec le contexte sanitaire.
- Mais ce sont les recettes liées aux services périscolaires et d'enseignement (constituant près d'un quart du total des produits des services) qui contribuent le plus fortement à la baisse (-6,35 M€), conséquence directe de la fermeture des établissements scolaires pendant toute la durée du confinement. En particulier, les recettes de la restauration scolaire chutent de -5,2 M€ (-41%) et celles des CLAE de -720 K€ (-40% par rapport à l'année précédente).

Enfin, il est à noter que les refacturations à Toulouse Métropole des interventions de la Mairie sont en légère hausse sur l'exercice 2020. En effet, la Mairie a exceptionnellement pris en charge, pour son propre compte et celui de la Métropole, l'achat d'Équipement de Protection Individuelle destinés aux agents pour se prémunir de l'épidémie de la Covid-19. L'achat de ces équipements a été refacturé à la Métropole, pour un montant de 0,5 M€.



B. Les dépenses de fonctionnement

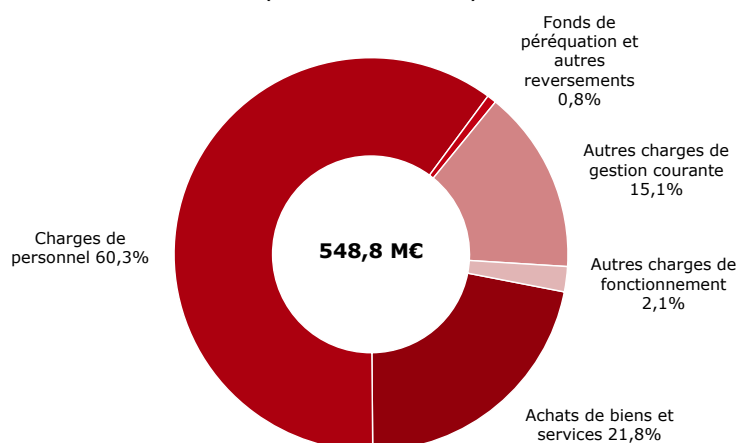
en M€	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution (%)	Evolution (M€)
Achats de biens et services	122,56	124,99	126,44	128,67	119,67	-7,0%	-9,00
Charges de personnel	352,43	318,54	319,78	327,07	330,66	1,1%	3,59
Fonds de péréquation et autres reversements	3,41	4,50	3,86	3,46	4,21	21,7%	0,75
Autres charges de gestion courante	77,72	76,01	76,52	78,43	82,89	5,7%	4,46
Subventions et participations	73,13	71,24	71,76	73,02	75,60	3,5%	2,57
Subventions de fonct. au CCAS	17,37	17,99	18,11	18,33	19,53	6,5%	1,19
Sub. de fonct. aux étab. & services admin. rattaché	4,65	4,44	5,39	4,54	4,61	1,6%	0,07
Subventions de fonct. aux personnes de droit privé	43,91	41,54	40,96	42,83	44,16	3,1%	1,33
Participations obligatoires	6,11	5,94	6,15	6,35	6,36	0,3%	0,02
Autres subventions	1,09	1,32	1,15	0,98	0,93	-4,8%	-0,05
Autres charges de gestion courante	4,59	4,76	4,76	5,40	7,29	34,9%	1,89
Autres charges de fonctionnement	8,12	7,72	5,84	5,87	11,34	93,3%	5,47
Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers)	564,23	531,75	532,44	543,50	548,77	1,0%	5,27

Depuis 2018, la Mairie de Toulouse s'est engagée auprès de l'Etat à respecter la trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement (+1,45 % par an). L'article 12 de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de la Covid-19 a suspendu les obligations de limitation d'augmentation des dépenses de fonctionnement pour l'année 2020.

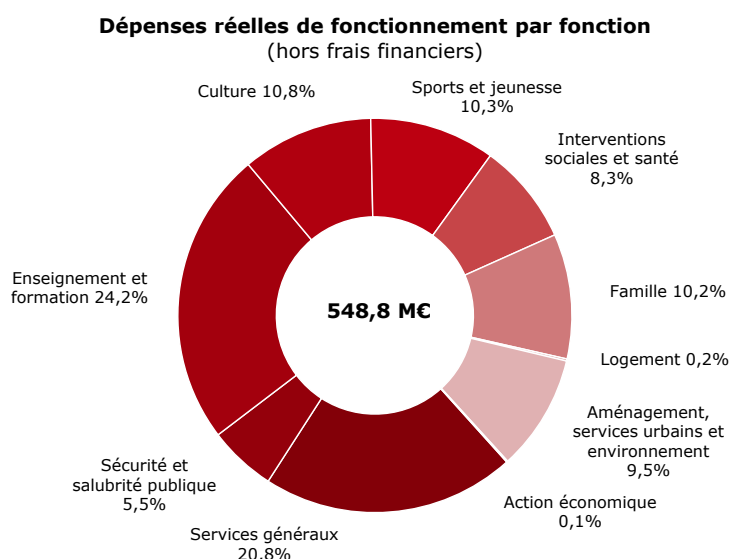
Le compte administratif pour 2020 affiche une progression modérée des dépenses réelles de fonctionnement à 1%. Cette situation globale cache des situations très différentes selon les chapitres budgétaires :

- Les achats de biens et services sont en recul de 9 M€ marquant la faible exécution sur l'exercice compte tenu de la fermeture de nombreux services publics pendant la période confinement et le ralentissement de certains projets ;
- Les subventions et participations progressent de près de 6% compte tenu des différents plans de soutien aux publics fragiles, au CCAS et en prenant en compte les sous-exécutions de certains contrats avec des structures prenant en charge des activités périscolaires ;
- Les autres charges de fonctionnement progressent de 5,5 M€ afin d'intégrer de nouvelles provisions, dans une démarche nouvelle de meilleure maîtrise des risques financiers.

Répartition des dépenses de fonctionnement par nature
(hors frais financiers)



Le graphique ci-dessous représente la ventilation des dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers), par grands secteurs d'intervention :



1. Les achats de biens et de services

Les achats de biens et de services, qui pèsent pour près de 25% des dépenses réelles de fonctionnement, reculent de 7%, soit une contraction de 9 M€ par rapport à l'exercice 2019.

La gestion de la crise sanitaire a tout d'abord nécessité la mobilisation de nouvelles dépenses pour permettre l'acquisition d'équipements de protection individuel, la location de tentes pour les drives de tests de dépistage ainsi que leur gardiennage ou encore les prestations de livraison des repas séniors. L'ensemble de ces charges ont représenté un surcoût de 3,7 M€ pour la collectivité.

Les opérations de désinfection, nécessaires à la réouverture des écoles de la Mairie de Toulouse, ont coûté près de 1,4 M€.

A l'inverse, la fermeture des services publics a conduit à générer un fort niveau de sous-exécution des fournitures et prestations pour les services les plus exposés :

- dans le secteur de l'éducation et du périscolaire, la moindre consommation est supérieure à 6 M€, dont près de 2 M€ pour la cuisine centrale en raison de la fermeture des cantines, 3,5 M€ pour la direction de l'éducation avec la fermeture des CLAE notamment, et encore 0,5 M€ pour la direction Enfance-Loisirs ;
- dans le secteur culturel, la fermeture des musées et équipements ainsi que l'annulation d'événements ont conduit à générer une baisse des dépenses de l'ordre de 5,5 M€ par rapport à l'exercice précédent ;
- en matière sociale, la fermeture des crèches et l'arrêt des animations pour les séniors ont conduit à générer une économie conjoncturelle de 1 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Dans une moindre mesure, les dépenses nécessaires au fonctionnement de l'administration marquent également un recul, qu'il s'agisse des dépenses de fluides en baisse de 10 % (-2 M€), de l'économat (-0,5 M€), du parc automobile (-0,5 M€) ou encore des dépenses de communication (-0,6 M€).

2. Les dépenses de personnel

Evolution des effectifs

Effectifs permanents : l'évolution des ETP moyens permanents constatée entre 2020 et 2019 est de + 3,1 ETP, confirmant la tendance de stabilité et de maîtrise des effectifs.

Effectifs non permanents : l'évolution des agents non permanents est de + 49 ETP en moyenne par rapport à 2019 soit une évolution de + 3,8 % moins forte que les années précédentes. Elle touche principalement la Direction de l'Education, fortement impactée par la mise en place de protocoles sanitaires et le recours à des personnels temporaires.

Evolution de la masse salariale

Globalement, pour l'année 2020, les charges de personnel, qui représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement, se sont élevées à 330,7 M€ soit une progression de + 1,1 % par rapport à 2019 (327,7 M€).

Cette évolution correspond principalement à l'accroissement du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), à la réforme « modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (dite « PPCR ») et aux impacts de la crise sanitaire (cf. infra).

S'agissant des charges de personnels, l'impact de la crise sanitaire est estimé pour 2020 à 1,9 M€ :

- « Prime COVID » : 1,1 M€ ;
- Mise en œuvre des protocoles sanitaires et adaptation des services : 1,5 M€ ;
- Réduction de charges et participations : - 0,65 M€.

Evaluation du Coût des Services Communs :

La refacturation du coût des services communs (services portés par Toulouse Métropole mais travaillant également pour la Ville) s'établit aux alentours de 40 M€ pour l'année 2020. Ce montant est déduit de l'attribution de compensation versée annuellement par Toulouse Métropole à la Mairie de Toulouse.

Charges de mutualisation

Au titre du schéma de mutualisation, le montant des charges de personnel liées aux services mis à disposition par la Mairie de Toulouse à Toulouse Métropole s'élève pour l'année 2020 à 7 218 067 €, soit un montant de refacturation net de 3 841 001 € (après traitement des flux croisés et hors budgets annexes).

Dans le sens inverse, la Mairie de Toulouse a remboursé à Toulouse Métropole pour l'année 2020 un montant de refacturation net de 4 754 471€ (montant brut 8 122 275€).

Charge globale du personnel affecté aux actions municipales : 371,6 M€

Afin de déterminer la charge globale de personnel affectée aux actions municipales, il est nécessaire d'ajouter à la masse salariale réalisée sur le chapitre budgétaire dédiée (330,7 M€), la dépense de personnel portée par Toulouse Métropole dans le cadre des services communs (40 M€), dont la charge est refacturée à la Mairie de Toulouse par une diminution d'Attribution de Compensation, ainsi que le solde des refacturations des charges de personnel liées aux services mutualisés (0,9 M€). Au global, les actions municipales nécessitent la mobilisation de 371,6 M€ de dépenses de personnel.

3. Les subventions et prestations

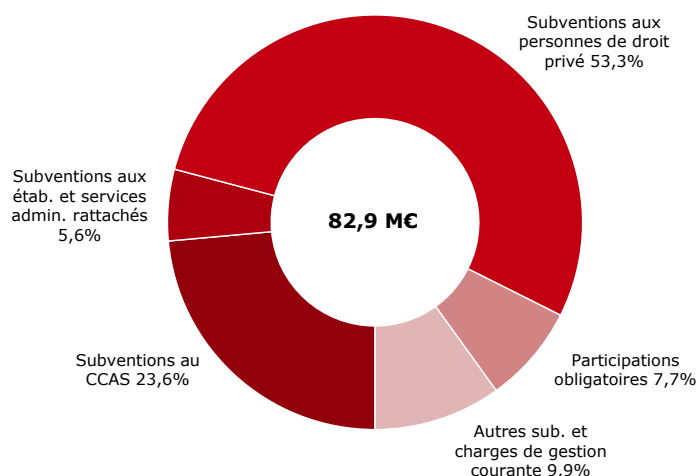
en M€	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution (%)	Evolution (M€)
Subventions et participations	73,13	71,24	71,76	73,02	75,60	3,5%	2,57
Subventions de fonct. au CCAS	17,37	17,99	18,11	18,33	19,53	6,5%	1,19
Sub. de fonct. aux étab. & services admin. rattachés	4,65	4,44	5,39	4,54	4,61	1,6%	0,07
Subventions de fonct. aux personnes de droit privé	43,91	41,54	40,96	42,83	44,16	3,1%	1,33
Participations obligatoires	6,11	5,94	6,15	6,35	6,36	0,3%	0,02
Autres subventions	1,09	1,32	1,15	0,98	0,93	-4,8%	-0,05
Autres charges de gestion courante	4,59	4,76	4,76	5,40	7,29	34,9%	1,89
Autres charges de gestion courante	77,72	76,01	76,52	78,43	82,89	5,7%	4,46

Les subventions et participations progressent de 5,7%, soit près de +4,5 M€ par rapport à l'exercice précédent.

La subvention au Centre Communal d'Action Sociale progresse de 1,2 M€ (+6,5%), dont 859 K€ de subvention exceptionnelle complémentaire pour pallier aux surcoûts liés à la crise sanitaire, tels que l'alignement des primes Covid pour les agents du CCAS sur le régime de la Mairie de Toulouse, et à la perte de recettes liée à l'activité moindre des crèches engendrant une baisse des compensations de la CAF (impact évalué à 700 K€).

Les subventions aux associations progressent de plus de 1,3 M€, soit une progression de plus de 3% par rapport à l'exercice 2019 du fait du plan de soutien au secteur associatif des domaines culturels, sportifs et éducatifs.

Enfin, les autres charges de gestion courante progressent de près de 1,9 M€. Cette augmentation s'explique par les mesures du *Plan de lutte contre les exclusions*, ayant notamment conduit à la mise en place d'aides alimentaires et de soutien aux publics fragiles non éligibles au RSA dans le cadre d'un partenariat avec la CAF (3 M€).

Répartition des subventions et participations par nature**4. Les provisions**

En 2020, la Mairie de Toulouse, guidée par la démarche d'expérimentation de la certification des comptes portée par Toulouse Métropole, a passé de nouvelles provisions pour un montant global de 6,4 M€, dont 1,3 M€ pour les contentieux en matière de personnel et plus de 5 M€ pour couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur compte épargne temps (CET) par l'ensemble des personnels (elles seront reprises par la suite pour couvrir le coût que la collectivité supportera du fait des conditions de consommation des droits ouverts aux personnels concernés).

En parallèle, les reprises de provision ont atteint près de 0,9 M€.

5. Les frais financiers

Les frais financiers progressent de 90 K€ pour atteindre 1,84 M€.

Ce poste reste extrêmement faible au regard des dépenses globales de fonctionnement (0,33 %)

V. L'investissement et son financement

A. Les dépenses d'investissement

1. Les dépenses d'investissement par nature

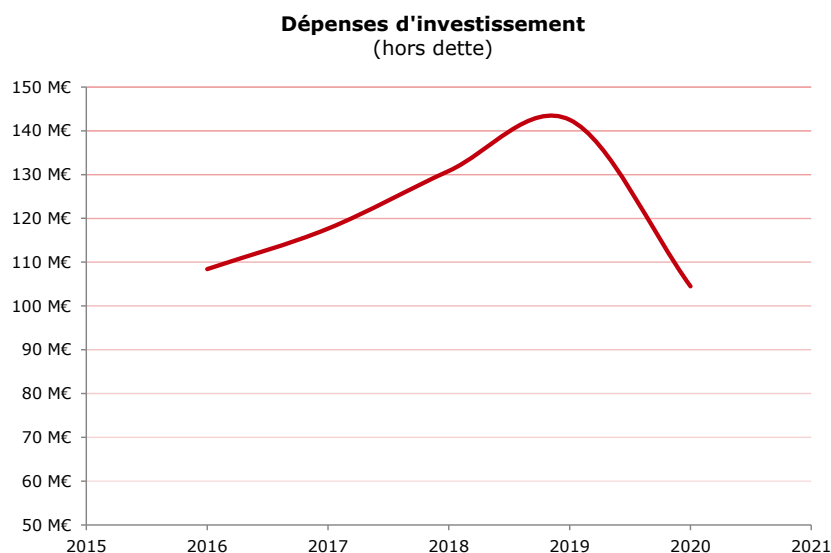
en M€	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	93,72	105,52	125,89	132,17	98,60	-25,4%	-33,57
Immobilisations incorporelles	3,75	4,55	5,73	5,05	6,50	28,9%	1,46
Immobilisations corporelles et en cours	89,96	100,97	120,16	127,13	92,09	-27,6%	-35,03
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,40	0,00	0,00	0,07	-	0,07
Subventions d'investissement versées	8,27	3,74	2,38	8,49	5,10	-40,0%	-3,39
Autres dépenses d'investissement	6,42	8,00	2,57	1,86	0,71	-61,5%	-1,14
Dépenses d'investissement (hors dette)	108,41	117,66	130,84	142,52	104,48	-26,7%	-38,04

En 2020, les dépenses d'investissement hors dette s'élèvent à 104,5 M€.

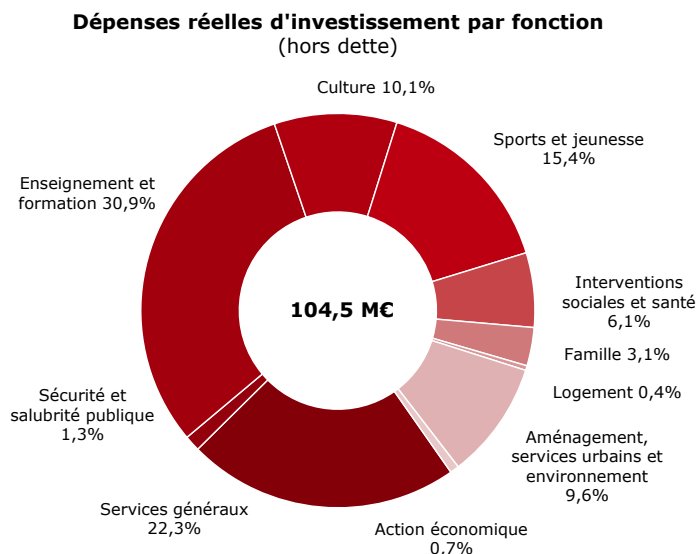
Elles se composent principalement de dépenses d'équipement. En effet, en 2020 seulement 5,1 M€ ont été consacrés à des subventions d'équipement versées et 0,7 M€ à des participations et immobilisations financières.

Ce résultat 2020 témoigne de la fin d'un cycle, celui du mandat 2015-2020. Le graphique ci-dessous montre d'ailleurs l'évolution des dépenses d'investissement hors dette au cours de ce cycle. Il présente une évolution en « cloche » caractéristique du rythme d'exécution d'un programme d'investissement au cours d'une mandature.

Si l'exécution est restée soutenue depuis 2016, elle a en effet connu un pic en 2019 avant de ralentir en 2020. Malgré la crise sanitaire et l'interruption des chantiers qu'elle a entraînée au cours du 2^{ème} trimestre 2020, il convient de saluer le maintien d'un niveau élevé d'investissement qui a permis la poursuite de l'exécution du programme 2015-20.



2. Les dépenses d'investissement par destination



Avec **32,27 M€** réalisés en 2020, le secteur de **l'éducation** reste le premier poste de consommation budgétaire de la collectivité, conformément aux engagements pris.

En février et novembre 2020, les extensions de l'école élémentaire Patte d'Oie et de l'école maternelle Bénézet ont respectivement été livrées. En septembre 2020, l'école élémentaire J. Zay a ouvert, de même que l'école provisoire Saint-Simon.

Toujours au cours de l'exercice, les principaux chantiers d'extension et de construction de groupes scolaires ont concerné les écoles Grand Selve (4,5 M€), Jean Zay (3 M€), Patte d'Oie (2,1 M€), Bénézet (2,1 M€) et Alphan (0,8 M€).

En complément, les dépenses liées au programme de rénovation et d'équipement du bâti scolaire s'élèvent à 11,5 M€. A cette enveloppe s'ajoutent les différents plans d'isolation sonore et d'équipement numérique des écoles (0,84 M€), ainsi que la prise en charge de groupes scolaires provisoires en attente de la construction ou de la réhabilitation définitive (2 M€) en 2020.

10,52 M€ ont été consacrés à la **culture**. Au titre des opérations emblématiques de 2020, il est à noter les fins de chantiers de rénovation de la basilique de la Daurade (0,8 M€), du musée des Augustins (1,1 M€) et du site de La Grave (1 M€), les travaux de réhabilitation et d'aménagement de la prison Saint-Michel (1,3 M€) et la mise en sécurité incendie assortie de travaux d'accessibilité du musée Paul Dupuy (0,6 M€). Parallèlement, les acquisitions de fonds pour le réseau des bibliothèques ont mobilisé 1,2 M€.

16,1 M€ ont été consacrés au **sport et à la jeunesse**.

La poursuite du plan piscine (Bellevue, Toulouse-Lautrec, Chapou, Alban Minville) a mobilisé 4,2 M€. Parmi les autres projets sont à citer : les travaux de rénovation de terrains synthétiques pour 1,5 M€, les divers travaux de maintenance et rénovation des équipements sportifs, d'animation socioculturelle ou de loisirs (3 M€).

Enfin, il convient de rappeler le versement aux Amis du Stade Toulousain de 2,6 M€ de subvention d'équipement. Cette aide vise à financer des travaux d'aménagements du Stade Ernest Wallon et à rendre possible l'accueil du TO XIII.

Les interventions sociales et de santé ont mobilisé **9,6 M€**. Ce secteur regroupe un champ de thématiques assez large. Au titre des principales opérations, on peut citer les 4,9 M€ dépensés pour l'accessibilité dans les lieux publics (dont 1,1 M€ pour le seul musée des Augustins) mais aussi les 2,3 M€ consacrés à la réhabilitation et à l'équipement des crèches, la réhabilitation des haltes garderies et le plan de mise en sûreté des établissements dédiés à la Petite Enfance. Cette thématique regroupe aussi les budgets afférents à l'hébergement des jeunes réfugiés (0,8 M€) et au soutien des primo accédants (0,6 M€).

Près de 1,5 M€ ont été consacrés à la **sécurité**. L'essentiel de ces crédits correspondent aux travaux d'installation et de maintenance du parc de caméras (1,1 M€) et à l'équipement des policiers municipaux (0,2 M€).

11,24 M€ ont été dévolus à **l'aménagement, au logement, à l'économie et à la politique de la Ville**. Parmi les opérations relevant de ce secteur, il est possible de noter la dépollution du secteur est de la Cartoucherie (1 M€), l'aménagement du jardin de « La Salade » (0,6 M€), la rénovation du Marché Victor Hugo (0,4 M€), la poursuite du chantier de la 6ème maison de la citoyenneté (3,1 M€) et surtout l'investissement courant d'équipements et de travaux du patrimoine des Espaces Verts et de l'Eclairage Public (5,8 M€).

Les **moyens généraux** représentent **23,32 M€**. Sont regroupés sous cet item tant les dépenses liées à la rénovation et l'entretien préventif des bâtiments communaux (7,9 M€), que celles relatives au renouvellement et à l'accroissement du parc automobile (1,4 M€), le schéma directeur des systèmes d'informations (8,8 M€), ou encore le schéma directeur immobilier (2,9 M€).

On peut également citer 0,7 M€ au titre des enveloppes participatives de secteurs.

3. La PPI 2015-2020

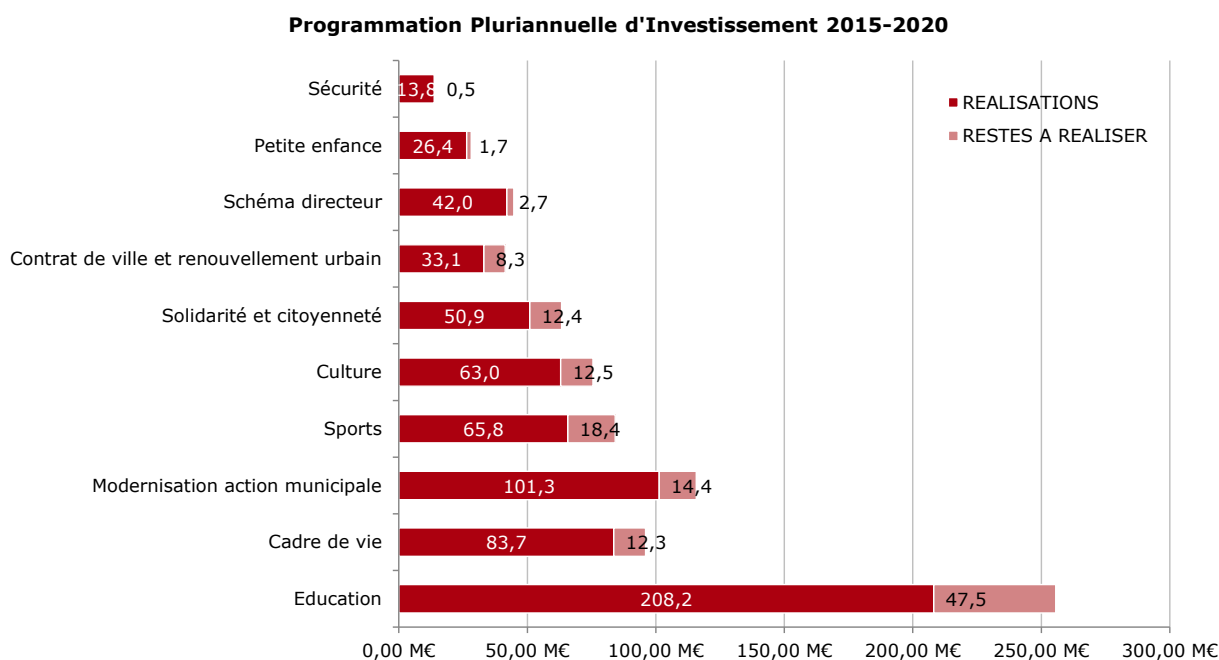
La PPI 2015-20 a été inscrite pour 780 M€ au budget primitif 2015. Au terme de la période, c'est-à-dire au moment de l'approbation du compte administratif 2020, la programmation globale serait stabilisée à 819 M€.

La hausse s'explique notamment par d'ultimes ajustements d'opérations individualisées qui ont fait l'objet d'avenants et par le financement de 2 groupes scolaires (Barigoude et Aubrac), jusque-là au stade d'étude, révisant la programmation de manière conséquente en cours de l'exercice 2020.

Au 31 décembre 2020, 84 % de la programmation est réalisée, les 16 % restant à réaliser correspondent essentiellement aux inscriptions budgétaires 2021.

Parmi les opérations phares réalisées sur la période 2015-2020 on peut citer :

- 9 des 10 groupes scolaires prévus sont d'ores et déjà réalisés pour 81,5 M€ (Borderouge extension et chemin Niboul, Cartoucherie, Guilhermy, Reynerie Sud, Saint-Martin du Touch, Malepere, Lapujade, Lucie Aubrac). Le groupe scolaire Grand Selve, dont les travaux sont en cours, devrait être mis en service en septembre 2021,
- Un gros effort d'acquisition de foncier à destination des groupes scolaires (près de 10 M€),
- La réhabilitation du quartier des sciences (34,5 M€) et la restructuration du Stadium (42,5 M€) figurent parmi les grands projets menés par la Mairie de Toulouse avant le transfert de ces équipements à Toulouse Métropole,
- En matière de sécurité près de 10 M€ ont permis à la collectivité d'équiper le centre-ville en caméras de vidéosurveillance,
- Sur le plan de la solidarité, 10 M€ de subventions d'équipement ont bénéficié aux bailleurs sociaux, 9,5 M€ à la lutte contre l'habitat insalubre des Castalides,
- Enfin, la réhabilitation de l'église de la Daurade pour 5,5 M€ participe du rayonnement culturel souhaité sur le mandat.



B. Le financement de l'investissement

en M€	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	105,59	81,57	96,27	121,46	79,05	-34,9%	-42,41
Epargne nette	53,42	45,33	55,58	61,67	37,73	-38,8%	-23,94
FCTVA	17,12	11,38	14,97	25,52	17,93	-29,7%	-7,58
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	10,16	2,28	-77,5%	-7,88
Subventions d'investissement reçues	18,92	11,48	9,76	6,93	9,76	40,8%	2,83
Produits des cessions d'immobilisations	11,22	9,50	12,32	13,96	8,51	-39,0%	-5,45
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,14	0,00	0,00	0,17	-	0,17
Autres recettes d'investissement	4,92	3,74	3,64	3,22	2,66	-17,4%	-0,56
Emprunt nouveau	7,44	31,82	30,12	20,02	60,11	200,2%	40,09
Recettes d'investissement (y.c. produits de cession)	113,03	113,39	126,39	141,48	139,16	-1,6%	-2,32

En 2020, la Mairie de Toulouse a financé son programme d'investissement au travers de :

- l'autofinancement / épargne nette à hauteur de 37,7 M€ (baisse de 38,8 % par rapport à 2019, effet direct de la crise sanitaire et de la politique de provisionnement) ;
- les recettes propres d'investissement pour 41,3 M€ ;
- des emprunts nouveaux pour 60,1 M€.

1. Les recettes d'investissement

a) FCTVA et divers : 22,88 M€

Le Fonds de Compensation de la TVA a été perçu pour un montant de 17,9 M€ correspondant aux dépenses d'équipement réalisées sur l'année N-1. Le recul par rapport à l'exercice précédent s'explique par la perception en 2019 du solde de 2018 pour un montant de 4,7 M€.

De la même manière, en 2019 la Mairie de Toulouse a perçu les recettes de la TAM au titre des années 2018 et 2019. Les recettes de 2020 pour un montant de 2,3 M€ se situent au niveau habituel de la TAM attendue.

b) Les subventions : 9,76 M€

La Mairie de Toulouse a perçu 9,8 M€ en 2020 de subventions. Les principaux financeurs sont le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour 4,3 M€, la CAF pour un montant de 2,1 M€, l'Etat avec près de 2,5 M€ dont 0,5 M€ au titre de la DRAC et enfin la Région Occitanie avec 0,5 M€.

Elles concernent principalement les secteurs suivants :

- L'Education : 5,5 M€ se répartissant comme suit :
 - o 4,8 M€ pour la construction des groupes scolaires dont 0,7 M€ respectivement pour les groupes scolaires LAPUJADE et MALEPERE ;
 - o 0,6 M€ pour les groupes scolaires Grand Selve et Bordeblanche et enfin
 - o 1,3 M€ pour le groupe scolaire de la Cartoucherie ;

- 0,7 M€ au titre des dépenses de maintenance des bâtiments scolaires dont le plan numérique des écoles (0,1 M€).
- La Culture : 0,4 M€ dont 0,1 M€ pour l'activité des musées (acquisitions et restauration d'œuvres) et 0,3 M€ pour l'acquisition des ouvrages dans les bibliothèques.
- La Petite Enfance avec 1,4 M€ réparti comme suit :
 - 0,4 M€ pour l'entretien du bâti de la petite enfance
 - 1 M€ pour le plan de développement des équipements de la petite enfance dont 0,4 M€ pour la création du multi-accueil cité nord et 0,4 M€ pour l'extension de la crèche d'Arnaud Bernard.
- Le Sport : 1,2 M€ perçus principalement au titre du plan Piscines dont 0,5 M€ pour chacune des piscines Alban Minville et Bellevue.

Les cessions d'immobilisations : 8,5 M€

La principale cession de l'exercice concerne la vente de l'immeuble de Croix Baragnon dont le produit de 7 M€ sera intégralement affecté à un objet social.

Les opérations pour compte de tiers et remboursements de travaux : 0,17 M€

Dans les années 1990, la Mairie de Toulouse avait réalisé, sur la ZAC Montblanc, un ensemble immobilier destiné à la fois à la Mairie de Toulouse et aux services de l'Etat. Cette opération pour compte de tiers, appelée Campus Trafic, s'est terminée au début des années 2000 sans que l'opération n'ait été clôturée. L'écart de 0,09 M€ entre le solde débiteur (1,72 M€) et le créancier (1,63 M€) est régularisé sur l'exercice 2020.

Par ailleurs, les services Hygiène et Santé de la Mairie de Toulouse sont intervenus pour éliminer les encombrants dans les logements de particuliers affectés par le syndrome de Diogène. Ces interventions, justifiées par la responsabilité de salubrité publique du Maire, ont donné lieu à des dépenses en 2017 et 2020. Au cours de l'exercice 2020, la régularisation de cette prise en charge a conduit la collectivité à titrer à l'encontre des tiers concernés 0,08 M€. Un complément est prévu pour finir d'équilibrer l'opération en 2021.

L'épargne nette : 37,7 M€

Elle correspond à l'excédent dégagé de la section de fonctionnement diminué du remboursement du capital de la dette. Elle représente 6,3 % des recettes réelles de fonctionnement.

2. L'emprunt

Le montant des emprunts nouveaux contractés par la Mairie de Toulouse pour financer l'investissement s'élève à 60 M€ pour l'exercice 2020. C'est plus que d'habitude pour compenser conjoncturellement la crise sanitaire.

VI. L'endettement

A. Evolution de l'encours

L'encours de dette de la Mairie de Toulouse au 31 décembre 2020 atteignait 197,5 M€, en hausse de 31% par rapport à l'exercice 2019 (+ 46,6 M€).

Il a été impacté par les mouvements suivants :

- amortissement annuel du capital à hauteur de 13,57 M€,
- mobilisation de nouveaux emprunts pour un montant total de 60,06 M€.

L'encours de dette de la collectivité est composé à 100 % de contrats classés A1, soit le niveau le plus sûr de la charte Gissler.

Dans le prolongement de ces dernières années, les conditions de financement sont restées très favorables pour le financement des collectivités locales, grâce à une politique monétaire toujours très accommodante menée par la Banque Centrale Européenne (BCE), accentuée en 2020 avec le PEPP (« Pandemic Emergency Programme Purchase »), en réponse à la crise sanitaire sans précédent et à la crise économique qui en a découlé.

Les taux interbancaires ont évolué en territoire négatif sur la grande majorité de l'exercice 2020 et les taux longs sont restés très bas, soutenus par les injections de liquidités massives et par les plans de soutien budgétaires mis en place par les gouvernements européens ou encore l'annonce du plan de relance de la commission européenne.

La collectivité a continué de bénéficier de l'environnement de taux bas tant pour les nouveaux emprunts à taux fixe que pour les emprunts variables (les taux monétaires évoluant toujours en territoire négatif sur l'ensemble de l'exercice).

Le taux moyen continue à diminuer, à 1,13 %.

Les emprunts à taux fixe voient leur part augmenter en 2020 suite à la mobilisation de deux contrats de ce type auprès de l'AFL à hauteur de 50M€ (67% contre 61% en 2019).

Caractéristique de la dette au	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Encours de dette*	94 633 754,00	119 482 077,55	141 443 611,48	150 981 280,25	197 513 287,06
Taux moyen	1,62%	1,44%	1,43%	1,29%	1,13%
Durée de vie moyenne	6 ans et 10 mois	9 ans et 1 mois	8 ans et 3 mois	7 ans et 5 mois	7 ans et 4 mois

*hors dépôts et cautionnements

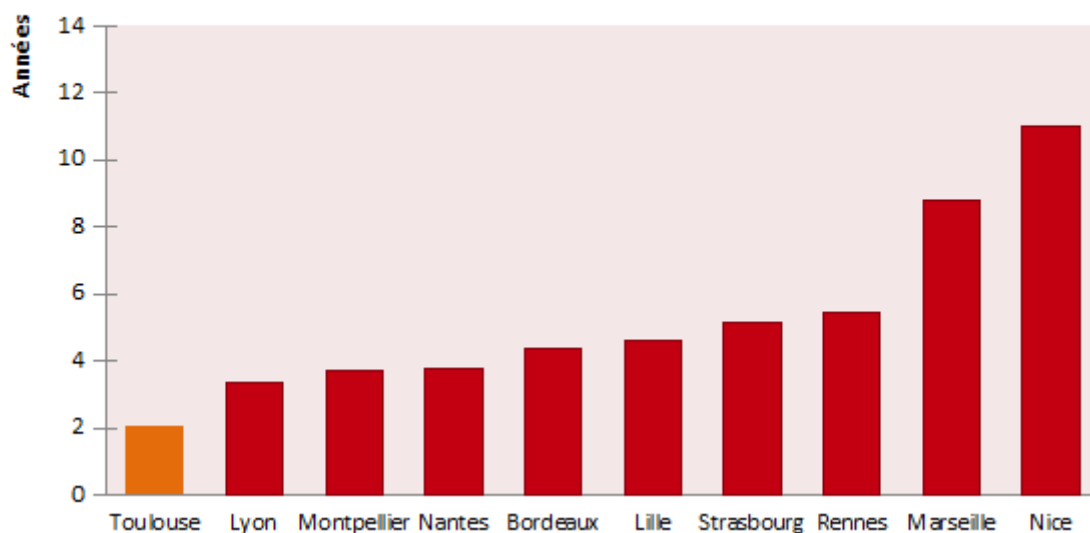
B. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement permet de calculer le nombre d'années théorique nécessaire à la collectivité pour amortir son stock de dette à condition qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute.

Fin 2020, la capacité de désendettement de la Mairie de Toulouse s'est légèrement détériorée se situant autour de 3,54 années en raison des effets de la crise sanitaire sur l'épargne brute. La collectivité demeure à un niveau largement en deçà du seuil d'alerte de 12 ans et du seuil d'insolvabilité de 15 ans.

Malgré cette augmentation, en comparaison avec les niveaux des principales communes de plus de 200 000 habitants (hors Paris), le niveau affiché figure parmi les plus bas, tout comme en 2019 (dernières données comparables connues).

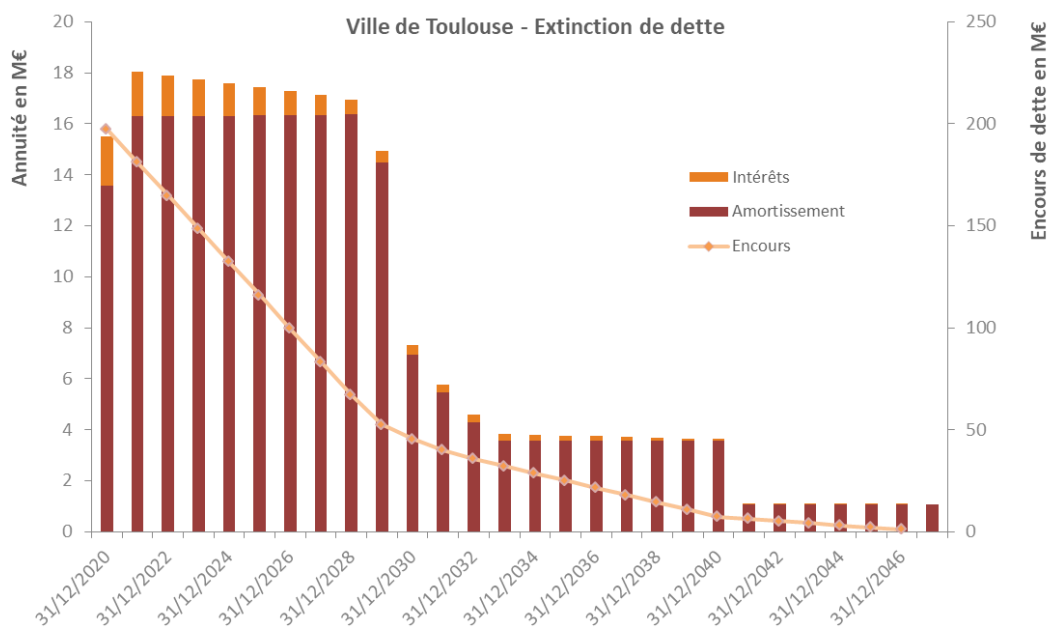
Capacité de désendettement en 2019



C. Extinction de l'encours de dette

L'extinction de l'encours de dette révèle des annuités en paliers, indicateurs d'une dette jeune, distribuée sur différentes durées.

L'intégration dans l'encours 2020 des emprunts déjà mobilisés pour 2021, entraîne une hausse des remboursements avec un an de décalage. Un palier se dessine nettement en 2030, tenant au fait que de nombreux emprunts se terminent à cette période : des emprunts de 2014 remboursables sur 15 ans, ainsi que des contrats de 2019 d'une durée de 10 ans.



Direction des finances

Direction générale des finances et de
l'administration générale

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 21-0252

N° de passage en séance : 4.2

Objet de l'acte : Compte administratif 2020 - Budget principal

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers

Date de la séance : 18 juin 2021

Identifiant unique de l'acte : 031-213105554-20210618-lmc1DL21252H1-DE

Date de transmission en Préfecture : 23/06/2021

Date de réception en Préfecture : 23/06/2021

- Document à conserver avec l'original de l'acte -